

Par courriel uniquement

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 31 octobre 2022

Consultation sur les projets de périmètres cantonaux des agglomérations

Monsieur le Conseiller d'État,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir consulté s'agissant de l'objet visé en titre.

Nous avons le plaisir de vous transmettre notre réponse comme suit :

1. **De manière générale**, nous saluons l'effort de faire coïncider les périmètres des agglomérations cantonales avec les périmètres des agglomérations structurelles selon la définition de l'Office fédéral de la statistique. Eu égard à l'élargissement considérable des périmètres cantonaux, nous appelons l'Etat à prévoir d'emblée une extension conséquente des structures d'appui au niveau cantonal. Le manque de capacités d'appui effectives a grandement affaibli les projets d'agglomération (PA) soumis par notre canton dans le passé. Cette situation regrettable a eu comme conséquence que notre canton et ses agglomérations ont obtenu des subventions notoirement inférieures à celles d'autres cantons et agglomérations – parfois bien plus petits en terme de démographie et de géographie.
2. Par rapport au périmètre de l'**Agglomération de Fribourg**, nous saluons l'inclusion de communes limitrophes dans les districts de la Singine et du Lac. Nous aurions préféré un élargissement conséquent à d'autres communes, en particulier du Haut-Lac et de la Singine, mais également de la Sarine. La présence de Courtepin, Ferpicloz et Treyvaux comme communes observatrices nous paraît à ce titre constituer un strict minimum, et nous appelons l'Etat – par le biais des trois préfectures concernées – à associer d'ores et déjà d'autres communes aux travaux de l'Agglomération de Fribourg. L'expérience des PA 1 à 4 a montré que les structures actuelles ont tendance à sous-évaluer les besoins et à sous-utiliser les potentiels existants en matière de projets d'agglomération.
3. En ce qui concerne le périmètre de l'**Agglomération de Bulle**, nos remarques précédentes s'appliquent de manière analogue et nous invitons le Conseil d'Etat à réfléchir et à agir en termes plus larges – tant au niveau de la taille géographique que démographique.
4. Une dernière remarque concerne **les communes et les agglomérations non-incluses dans l'un des deux périmètres** strictement cantonaux. Il s'agit, en particulier des communes du Sud fribourgeois situées en Veveyse et faisant partie de l'agglomération structurelle (selon l'OFS) de la Riviera vaudoise, mais aussi des communes situées autour de Morat et d'Estavayer-le-Lac au Nord, dont l'intégration dans la politique des agglomérations cantonale et fédérale est à assurer avec une perspective à court, moyen et long terme.

* * *

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Bernhard Altermatt
Député



Charles Navarro
Secrétaire politique